

vous avez exprimé le désir que je vous envoyasse quelques correspondances sur cette partie du pays, sur les qualités de son sol, sur les avantages qu'il offre à de nouveaux établissements. En vérité, malgré mon peu de compétence en cette matière, je n'ai pas cru devoir refuser à l'œuvre patriotique à laquelle vous vous dévouez, dans la faible mesure de mes forces, ma part de service et de renseignement, ne serait-ce qu'une goutte d'eau à la rivière. Attendez-vous donc à recevoir d'étape en étape, comme le *Herald* des voyageurs au Pôle-Nord, le compte-rendu de mes aventures et de mes observations.

Mais où se trouve le lac Long ? Qui a commencé l'établissement du lac Long ? Dans quel but ont été colonisés les bords du lac Long ? Je répondrai par quelques remarques préliminaires à ces diverses questions ; et mes correspondances, datées des hautes latitudes, n'en seront que plus intelligibles et se trouveront déchargées d'autant.

Le lac Long est situé sur la rivière Nation, dans le canton de Preston, à 36 milles au Nord de Papineauville, et à 20 milles environ au sud du lac Nominigue. Voulez-vous avoir des indications plus précises ? Tout près du lac Long se croise à angle droit, le quarante-sixième degré de latitude et le soixante-quinzième degré de longitude, méridien Greenwich. Après cette dernière information, je vous entends vous écrier : « Voici qui est clair, j'y suis, c'est juste 13 lieues à l'Ouest de Ste-Agathe. »

M. l'abbé Thérien est chapelain des Frères de la Charité, à Montréal, et il a sous ses soins spirituels cette nombreuse famille d'enfants gâtés ; que la cour de police ou le *Recorder* envoie, pour leur éducation et leur amendement, au collège de la Réforme. En bon père, il aime ses